

Groupe UMP

Assemblée Nationale



Les évaluations dans l'enseignement primaire au service de la réussite scolaire

Les propositions du Groupe UMP

Xavier BRETON
Député de l'Ain

Alain MARC
Député de l'Aveyron

Octobre 2009

INTRODUCTION

Dans sa lettre de mission adressée au Ministre de l'Education nationale en juillet 2007, le Président de la République a souhaité la mise en place d'un dispositif d'évaluation beaucoup plus important de notre système éducatif qui devrait notamment comporter quatre aspects :

- « une évaluation systématique de tous les élèves tous les ans »,
- « une évaluation régulière des enseignants sur la base des progrès de leurs élèves »,
- « une évaluation en profondeur des établissements »,
- « une évaluation indépendante et régulière de l'ensemble de notre système éducatif ».

Dans ce cadre, le Ministère de l'Education nationale a notamment mis en place en 2009 de nouvelles évaluations nationales en classe de CE1 et de CM2. L'objectif était double : vérifier l'acquisition du socle commun de connaissances¹ et disposer d'une « cartographie » nationale complète du niveau des élèves. Ces évaluations, qui ont concerné tous les élèves des établissements publics et privés, ont eu lieu en janvier pour les CM2 et en mai pour les CE1.

Jusqu'à présent, les élèves de CE2 et de 6e étaient évalués chaque année pour permettre aux enseignants de diagnostiquer les réussites et lacunes de chacun d'entre eux selon des modalités qui leur étaient propres. Ces évaluations ne constituaient en aucun cas un bilan général du niveau des élèves.

Ces nouvelles évaluations s'inscrivent dans la politique constante de développement de la culture de l'évaluation de notre système éducatif mise en place depuis vingt ans engagée par les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs du système éducatif.

En creux, ces évaluations posent la question délicate du niveau des élèves et de son évolution.

De fait, plusieurs études récentes, et en particulier une étude de la DEPP², montrent que le niveau des élèves de primaire a baissé entre 1987 et 2007. Environ 15 % des élèves qui entrent au collège ont de graves lacunes dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul. Cette tendance est confirmée par les résultats des évaluations internationales, notamment PIRLS, effectuée tous les 5 ans dans les pays de l'OCDE pour évaluer les capacités de lecture des écoliers de CM1. Cette enquête classe la France au 19e rang³.

Ces premières évaluations de CE1 et surtout de CM2 ont fait l'objet d'un certain nombre de critiques de la part d'enseignants et de fédérations de parents d'élèves. Si chacun reconnaît la nécessité de mettre en place des évaluations en primaire, l'ensemble des acteurs ne se sont toutefois pas totalement accordés sur les objectifs poursuivis et le calendrier. C'est pourquoi le groupe UMP a souhaité mettre en place un groupe de travail, animé par les députés Xavier BRETON et Alain MARC, afin de dresser un premier bilan de ces évaluations et d'étudier les différentes pistes d'amélioration possibles.

¹ - Tel que mis en place par la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

² « Lire, écrire, compter : les performances des élèves de CM2 à vingt ans d'intervalle, 1987-2007 » Enquête de la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), Ministère de l'Education nationale.

³ - La France a obtenu un score de 522, ce qui est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE (535) et à la moyenne de l'Union européenne (536).

I - Les évaluations en primaire CE1 et CM2 : premier bilan

1) Les nouvelles évaluations, un des piliers de la réforme du premier degré

La réforme du premier degré, telle qu'engagée par le Gouvernement forme un ensemble cohérent : de **nouveaux programmes**, de **nouveaux moyens d'aide personnalisée**, de **nouveaux outils pour évaluer les acquis des élèves**.

Ces programmes de l'école primaire, mis en application à la rentrée 2008, fixent nettement les **connaissances et les compétences à atteindre chaque année**.

Les nouvelles évaluations de CE1 et CM2 mises en place en 2009 constituent « un pilier » de cette réforme du premier degré : elles mesurent **le degré d'atteinte des objectifs fixés par les nouveaux programmes**, avec des évaluations centrées sur le français et les mathématiques.

En cela, elles visent à faire **le bilan des acquis** de tous les élèves scolarisés dans les écoles publiques et privées sous contrat, en français et en mathématiques, à **deux moments clé de la scolarité**. La maîtrise des deux premiers paliers du socle commun de connaissances et de compétences établi par la loi, est évaluée en CE1 (fin du cycle des apprentissages fondamentaux) et en CM2 (fin de l'école primaire).

Elles doivent aussi aider les enseignants à **repérer les élèves en difficulté et à mettre en place l'aide personnalisée**, mise en place par la circulaire n° 2008-082 du 5 juin 2008, à raison de deux heures hebdomadaires et des stages de remise à niveau pendant les vacances.

Le Ministère de l'Education nationale met en avant l'avancée que représentent ces nouvelles évaluations qui répondent aux principes d'organisation de l'école de la République : **des programmes nationaux, des critères d'évaluation identiques pour tous, et la volonté de construire l'égalité des chances pour les élèves**. A terme, ces évaluations permettront de pouvoir **mesurer l'évolution des acquis des générations d'élèves** avec ces évaluations reconduites années après années dans des **conditions semblables**.

On constate qu'avec ces évaluations, le Ministère de l'Education nationale poursuit **plusieurs objectifs** que l'on peut détailler ainsi :

- mesurer les acquis des élèves à deux moments clefs de leur scolarité élémentaire (« photographie » du niveau des élèves)
- renforcer les compétences des élèves là où elles sont insuffisantes en mobilisant les dispositifs d'aide personnalisée (« outils de remédiation »)
- informer les parents et leur permettre de suivre les progrès de leur enfant (une meilleure communication entre les parents et les enseignants),
- disposer d'indicateurs fiables des acquis des élèves pour mieux piloter le système éducatif et favoriser l'égalité des chances des élèves au niveau national.

2) Les principales critiques soulevées par ces évaluations

Ces nouvelles évaluations nationales ont été conduites **pour la première fois en 2009 dans l'ensemble des établissements scolaires publics et privés sous contrat d'association**. Pour les élèves de CM2, ces évaluations se sont déroulées entre le 19 et le 23 janvier et pour les élèves de CE1 entre le 25 et le 30 mai. Les enseignants se sont appuyés sur **un livret des professeurs** détaillant les consignes de passage et de correction des épreuves afin d'harmoniser les pratiques d'un établissement à l'autre. La restitution des résultats a eu lieu **dans le mois qui a suivi le déroulement des évaluations**. Le Ministère de l'Education nationale a recueilli **550 000 résultats sur 700 000 attendus**, soit **78 %**. Ces évaluations étant une première, elles ne peuvent pas être comparées à des études antérieures.

Comme les différentes auditions réalisées auprès des syndicats d'enseignants l'ont montré, de parents d'élèves et de spécialistes des questions d'éducation, ces évaluations ont suscité **un certain nombre de réserves, d'interrogations voire de franches réticences** qui portaient soit sur leur principe, soit sur leur mise en œuvre.

On peut notamment recenser les points suivants :
--

➤ **Des critiques d'ordre général**

Les syndicats d'enseignants auditionnés ont regretté un **manque d'information et de formation préalable sur les objectifs et le contenu de ces évaluations**. C'est pourquoi, ils ont pu dénoncer une certaine précipitation dans la mise en œuvre de ces évaluations et en particulier dans celles de CM2. Il paraît important de tenir compte de ces observations en associant mieux et plus en amont les enseignants et les parents d'élèves à la préparation des prochaines évaluations pour l'année scolaire 2009-2010.

Les syndicats d'enseignants auditionnés se sont également interrogés sur **le rôle et la place de la liberté pédagogique** à laquelle ils sont attachés : comment pourront-ils la mettre en œuvre entre, d'une part, les programmes nationaux et, d'autre part, ces évaluations également à caractère national ? Ils souhaiteraient pouvoir disposer d'outils pédagogiques susceptibles de les aider dans leurs missions, ce qui, de fait, pourrait être utile.

Un certain nombre de syndicats ont également remis en cause la **pertinence des résultats obtenus** dans la mesure où 22 % des résultats n'ont pas été communiqués au ministère de l'Education nationale et n'ont donc pas pu être exploités. Si ce taux n'est pas négligeable, il doit néanmoins être relativisé : 78 % des résultats ont bien été exploités, soit $\frac{3}{4}$ des réponses. Ce taux, qui résulte de la première année de mise en œuvre des évaluations, a vocation à progresser.

➤ **Un calendrier controversé**

Les syndicats d'enseignants auditionnés ont estimé que les évaluations de CM2, avaient lieu **à une date jugée peu adéquate**, ce qui ne permet pas d'établir une vraie représentation du niveau de chaque élève et encore moins une remédiation en cours d'année *via* l'aide personnalisée. De fait, avec une restitution des résultats en février pour les CM2, la remédiation ne peut se dérouler que sur quatre à cinq mois.

De son côté, le Ministère de l'Éducation nationale met en avant le fait que ce calendrier doit permettre de proposer un **soutien aux élèves dont le niveau est insuffisant**. Les élèves seraient ainsi mieux préparés à l'entrée en 6^e.

En réalité, on le voit bien, la controverse sur le calendrier renvoie à **l'ambiguïté sur les objectifs de ces évaluations de CM2**. Ces dernières relèvent, à l'évidence, de deux types d'évaluation déjà utilisés :

- **L'évaluation-diagnostic**, spécificité française, se veut un outil professionnel pour les enseignants. Elle permet d'établir un diagnostic individuel (évaluation des points forts et des points faibles de chaque élève) et d'aider l'enseignant à définir les actions pédagogiques adaptées à la situation de chacun.
- **L'évaluation-bilan** est un outil destiné au pilotage d'ensemble du système éducatif. Elle révèle les objectifs atteints et ceux qui ne le sont pas. Ces évaluations permettent d'agir au niveau national sur les programmes et sur l'organisation des enseignements. Elles permettent enfin de mesurer l'évolution temporelle des acquis.

➤ **Un niveau d'exigence élevé**

D'abord, la plupart des syndicats enseignants auditionnés ont jugé **le niveau de ces évaluations de CE1 et de CM2 trop élevé**, ce qui rend difficile une évaluation réelle du niveau des élèves. Exemple : le temps accordé aux élèves de CM2 pour la rédaction d'un texte de quinze lignes, à savoir 15 minutes, est considéré comme très faible par certains enseignants. Selon certains d'entre eux, il y aurait une inadéquation entre le socle commun de connaissances, qui vise à limiter l'échec scolaire, et cette évaluation à « **caractère élitiste** ».

Ensuite, les syndicats d'enseignants ont jugé ces évaluations **trop éloignées du socle commun de connaissances** et ont dénoncé les « **questions pièges** » qui avaient été, selon eux, posées dans certaines de ces évaluations. Selon eux, ces questions faussent le résultat et ne permettent pas une évaluation pertinente du niveau des élèves.

Enfin, les syndicats d'enseignants ont regretté que certaines évaluations portent sur l'intégralité du programme et donc sur des **points qui n'avaient pas encore été traités par les enseignants**. En conséquence, un certain nombre d'eux ont demandé un **retour aux épreuves ponctuelles réalisées antérieurement** tout au long de l'année.

En réponse, le Ministère de l'Éducation nationale reconnaît un **niveau élevé d'exigence**.

Toutefois, les résultats de ces évaluations n'ont fait que **confirmer les résultats des différentes études et enquêtes antérieures du type PISA** sur le niveau des élèves. Au niveau des résultats des élèves, on ne note pas de surprise majeure, il y a donc une vraie pertinence entre ce que les enseignants savaient du niveau de leurs élèves et les conclusions de ces évaluations qui ne prendront véritablement tout leur sens qu'avec les résultats des années à venir et leur comparaison.

Ces évaluations ont révélé **qu'un quart des élèves de CE1 ont des difficultés en français et en mathématiques**. Dans le détail, 27% élèves ont des difficultés en français dont 18% ont des acquis fragiles et 9% des difficultés lourdes : ces derniers n'ont pas terminé leur apprentissage de la lecture et déchiffrent encore mal. En mathématiques, ils sont 25% à avoir des difficultés : 15% ont des acquis fragiles, environ 10% ont des difficultés lourdes et ne maîtrisent qu'incomplètement la numération. Cela signifie aussi que les trois-quarts des élèves de CE1 ont atteint le niveau attendu et que près de la moitié ont même d'excellents résultats (44% en français et 47% en mathématiques). Les évaluations menées en CM2 ont également établi qu'un quart des enfants a des difficultés en français mais davantage encore en mathématiques (35%).

➤ **Le système de notation**

Les syndicats d'enseignants auditionnés regrettent que le système de notation utilisé, en mode binaire (0 ou 1), **valorise davantage l'échec des élèves** que leur réussite et tende à **décourager les élèves**. Ainsi, par exemple, un item comportant plusieurs questions sera considéré comme faux (note 0) même si une seule de ces questions est fautive.

Aussi, les enseignants auditionnés préconisent-ils un système de notation plus souple tenant davantage compte de l'ensemble des réponses obtenues.

Si ce système de notation peut en effet paraître « brutal » ou manquant de nuances, il a néanmoins le mérite de rendre compte de l'acquisition ou non d'une connaissance par l'élève. On ne peut admettre qu'une table de multiplication ne soit connue qu'approximativement... Pour autant, **il pourrait être utile de mieux tenir compte de certaines erreurs d'étourderie**.

➤ **La publicité des résultats**

- La communication des résultats aux parents. Les **résultats de chaque élève** sont communiqués à ses parents par le maître de la classe ou le directeur de l'école. Ils peuvent ainsi mieux suivre les progrès de leur enfant. Ils sont les seuls, avec les maîtres, à connaître les résultats individuels de leur enfant. Cette communication des résultats de l'élève aux parents a pris des formes diverses – individuelle ou collective. Chacun s'accorde à reconnaître qu'elle doit être un **moment privilégié de dialogue entre parents, élèves et enseignants**.

- La publicité des résultats par académie. Les parents peuvent également avoir accès aux **résultats par académie** sur le site du Ministère de l'éducation nationale. **Ils ne peuvent en aucun cas avoir accès aux résultats par école**. Seules les inspections d'académie disposent de ces résultats.

Il convient de souligner que les syndicats d'enseignants auditionnés sont **opposés à une communication des résultats par établissement**. Ils craignent en effet qu'une telle publicité ne conduise inévitablement à un **classement des bons et des mauvais établissements**. La suppression de la carte scolaire pourrait même faire craindre une désaffection des établissements les moins bien classés.

En réponse à cette critique, Xavier DARCOS, alors Ministre de l'Education Nationale, a clairement réaffirmé qu'il n'avait « **jamais été favorable à la mise en concurrence des écoles** », et qu'il ne voulait « **absolument pas établir une sorte de marché scolaire** ». Il a néanmoins reconnu que cette connaissance des résultats par établissement (ce qui ne signifie pas leur publicité) permet de **déterminer ceux qui mériteraient d'être mieux dotés financièrement**. La presse s'est d'ailleurs fait l'écho, sur certains territoires, de l'attribution de moyens supplémentaires aux établissements ayant obtenu les moins bons résultats...

➤ **Exploitation des résultats et remédiation**

L'ensemble des établissements primaires ont participé à ces évaluations et globalement les enseignants ont joué le jeu, avec cependant des disparités géographiques. On peut noter que

78 % des résultats de ces évaluations ont été remontés et exploités au niveau national : **70 % des résultats** pour celles de CM2 en janvier 2009 et **85 %** pour celles de CE1 en mai. Cette augmentation montre une meilleure implication des enseignants au cours de la deuxième session.

Pour les élèves de CE1, pour lesquels les évaluations ont lieu fin mai, **aucune remédiation n'est possible** avant la fin de l'année scolaire.

Pour les élèves de CM2, pour lesquels les évaluations ont lieu fin janvier, **une remédiation est possible notamment grâce à l'aide personnalisée** mise en place par le Gouvernement à raison de deux heures hebdomadaires. En réalité, un premier bilan montre que ces évaluations n'ont pas eu d'effet important sur le choix des élèves bénéficiaires de l'aide personnalisée mais elles l'ont plutôt conforté. En général, les équipes pédagogiques n'ont pas été surprises par les résultats obtenus par les élèves aux évaluations : **ceux qui ont eu les résultats les plus faibles sont aussi ceux qui avaient été repérés comme ayant des difficultés**.

CONCLUSION

Les auditions réalisées dans le cadre de ce Groupe de travail UMP ont permis de **dresser un premier bilan et de recenser les principales critiques** des évaluations de CE1 et de CM2 :

Globalement, ces premières évaluations se sont déroulées de **manière satisfaisante**. Même si tous les résultats n'ont pas été communiqués au Ministère de l'Education nationale, tous les établissements et tous les élèves de primaire y ont participé. Les taux de remontée sont d'ailleurs en hausse entre les évaluations de CM2 en janvier et celles de CE1 en mai, ce qui montre qu'elles s'installent progressivement dans le paysage scolaire.

Finalement, les critiques ont davantage porté sur les conditions de la mise en œuvre de ces évaluations que sur leur principe. A l'évidence, les **modalités d'organisation de ces premières évaluations peuvent être améliorées**, que ce soit sur le contenu ou le calendrier en concertation avec les principaux syndicats d'enseignants et de parents d'élèves. Ce rapport propose quelques pistes d'amélioration (*voir II. Les propositions du Groupe UMP*).

Au-delà des évaluations de CE1 et de CM2, les auditions ont révélé **des réticences de fond, parfois idéologiques, à la mise en place d'une véritable culture de l'évaluation**. Ces travaux mériteraient sans doute d'être prolongés au sein d'une **mission d'information parlementaire** de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation.

On peut néanmoins en tirer quelques **enseignements généraux** :

- **Une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs est indispensable.** Or, il semblerait qu'elle ait assez largement fait défaut pour les nouvelles évaluations de CE1 et de CM2 et qu'elle ait été perçue comme « imposée d'en haut ». Son absence rend difficile une appropriation des outils par les acteurs du système éducatif. Il importe de davantage prendre en compte ces critiques et de mieux associer les enseignants et les parents d'élèves à l'organisation de ces évaluations.
- **Une clarification des objectifs poursuivis est nécessaire.** En effet, les évaluations mises en place pour les élèves de CM2 sont à mi-chemin entre l'évaluation-bilan et l'évaluation-diagnostic appelant un dispositif de remédiation. Cette question ne semble pas complètement tranchée et une clarification par le Ministère de l'Education nationale, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, serait utile sinon indispensable.
- **Une méthode incontestée et incontestable est une des conditions essentielles** de la réussite des évaluations. L'évaluation doit s'appuyer sur une méthode partagée par tous. Or, tel n'a pas été le cas des évaluations de CE1 et CM2 dont le contenu, le calendrier ou encore le système de notation ont fait l'objet de critiques parfois justifiées. Les évaluations seront d'autant mieux acceptées que la méthode ne pourra être contestée.

- **Les évaluations doivent devenir un véritable outil de pilotage pédagogique** du système éducatif au service de l'élève. Dans les faits, le système éducatif se limite trop à la délivrance d'enseignements mais n'assure pas une gestion du parcours de l'élève et l'acquisition de ses compétences tout au long de la scolarité. C'est, de l'avis partagé des experts du système éducatif, une lacune. L'évaluation gagnerait à devenir un outil pilotage pédagogique au service de l'élève. Cela suppose de créer une dynamique de travail dans les équipes enseignantes autour du directeur d'école.

Malgré les réticences de quelques acteurs, le développement de l'évaluation est **une chance pour notre système éducatif**. Elle doit nous permettre de regarder avec objectivité l'évolution du niveau des élèves et l'efficacité de notre enseignement primaire au regard des objectifs affichés. Elle doit également être un outil au service des élèves dans le cadre d'un projet pédagogique fort, soucieux du parcours de l'élève tout au long de sa scolarité.

L'évaluation est aussi **une nécessité de plus en plus impérieuse**. De fait, le développement des comparaisons internationales, avec des études comme PIRLS ou encore PISA, montre que la France a tout intérêt à rattraper son retard dans ce domaine. Ces constats militent en faveur du développement d'une **culture de l'amélioration** dont les objectifs seraient à définir collectivement.

Cela passe sans doute par la mise en place d'un **système d'évaluation indépendant** de l'Education nationale : alors que toute démarche d'évaluation requiert objectivité et indépendance, il n'est en effet pas souhaitable que le ministère de l'Education cumule les fonctions d'évaluateur et d'évalué.

C'est avec cette volonté de moderniser notre système d'évaluation et de développer une véritable culture de l'évaluation que nous pourrions **préserver un système éducatif de haut niveau au service de la réussite de tous les élèves**.

II – Propositions du Groupe UMP pour améliorer la mise en œuvre des évaluations de CE1 et de CM2 dans l'enseignement primaire :

- **MIEUX ASSOCIER LA COMMUNAUTE EDUCATIVE A L'ORGANISATION DE CES EVALUATIONS**

Proposition n° 1 : **renforcer, au niveau national, la concertation avec les principales fédérations de parents d'élèves et les représentants des enseignants** sur les objectifs et les méthodes de ces évaluations en début d'année scolaire.

Proposition n° 2 : **organiser, au niveau local (académie, circonscription, école, etc.), des réunions d'information préalables** avec l'ensemble des acteurs concernés (enseignants, parents d'élèves, etc.) sur les objectifs et les méthodes de ces évaluations.

Proposition n° 3 : **communiquer les dates des évaluations de CE1 et de CM2 plusieurs mois à l'avance** afin d'assurer une meilleure association en amont de la communauté éducative.

Proposition n° 4 : **renforcer le dialogue entre parents d'élèves, élèves et enseignants** en communiquant de manière systématique et individuelle les résultats de ces évaluations et les suites qui pourraient y être données.

- **CLARIFIER LES OBJECTIFS ET AMELIORER LE CONTENU DES EVALUATIONS**

Proposition n° 5 : **clarifier les objectifs de ces évaluations : évaluations-diagnostic** (ou formatives) en vue d'une remédiation ou **évaluations-bilan** (ou sommatives) visant à mesurer le degré d'acquisition des connaissances.

Proposition n° 6 : **clarifier l'articulation entre le contenu des évaluations et le contenu du socle commun de connaissances**

Proposition n° 7 : **s'assurer que les évaluations portent exclusivement sur des points du programme déjà abordés** au cours de l'année scolaire précédente, en particulier pour les élèves de CM2.

Proposition n° 8 : **adapter le déroulement des évaluations pour les élèves atteints d'un handicap**, ce qui est déjà le cas dans la pratique, mais pas de manière institutionnelle.

Proposition n° 9 : **apporter parfois de la souplesse dans le barème de notation** afin de mieux tenir compte d'éventuelles « erreurs d'étourderie ». Exemples : pourrait être considérée comme réponse juste onze mots orthographiés correctement sur douze proposés ; mais pourrait être considérée comme fausse une réponse comportant une seule erreur dans une table de multiplication.

- **VERS UNE VERITABLE CULTURE DE L'EVALUATION**

Proposition n° 10 : **intégrer ces évaluations au projet d'école** en revalorisant le rôle du directeur.

Proposition n° 11 : **organiser, au sein de chaque école, en lien avec les inspections de l'Education nationale et les conseillers pédagogiques, des réunions régulières** afin d'évaluer les progrès réalisés au regard des objectifs définis dans le projet d'école.

Proposition n° 12 : **organiser, au niveau local (académie, département, etc.), un lieu de concertation avec les différents acteurs de l'Education nationale sur le bilan et les perspectives d'amélioration** de ces évaluations de CE1 et de CM2.

Proposition n°13 : **tenir compte des résultats des évaluations dans la définition des politiques publiques** (répartition des moyens dans l'Education nationale, politiques territoriales : exemple de la politique de la ville, etc.).

Proposition n° 14 : mettre en place un système indépendant chargé de l'évaluation du système éducatif , en remplacement des organismes ou directions centrales en charge de cette mission.

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES

- M. Frédéric GILARDOT, conseiller technique en charge de l'enseignement du premier degré au cabinet du Ministre de l'Education nationale
- M. Jean-Louis NEMBRINI, directeur général de l'enseignement scolaire, Ministère de l'Education nationale
- M. Daniel VITRY, directeur de l'évaluation, de la prospection et de la performance (DEEP), Ministère de l'Education nationale
- M. François DUMAS, directeur adjoint de la DEEP
- M. Philippe CLAUS, doyen de l'inspection générale de l'Education nationale (IGEN) du groupe de l'école primaire
- Mme Marie MEGARD, inspecteur général de l'Education nationale (IGEN) du groupe école primaire
- M. Marc LE BRIS, professeur des écoles
- M. Pierre LEPETIT, inspecteur général des finances

- M. Jean-Jacques HAZAN, Président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)
- Mme Valérie MARTY, membre du conseil d'administration de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)
- Mme Dominique DHOOGHE, Vice-présidente et M. Christophe ABRAHAM, Délégué aux relations extérieures de l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL)

- M. Rémi CANDELIER, Secrétaire général et M. Vincent GAVARD, Secrétaire général adjoint du Syndicat national des écoles (SNE)
- M. Joël DEVOULON, Secrétaire national et M. Guillaume TOUZE, Secrétaire fédéral de la Fédération du Syndicat Général de l'Education Nationale SGEN-CFDT
- M. Gérard HUYSSEUNE, Secrétaire général adjoint, Syndicat national de l'enseignement chrétien SNEC-CFTC
- M. Fabrice FRENEA du syndicat SNEC-CFTC
- M. Gilles MOINDROT, secrétaire général du Syndicat SNUIPP

- M. Bruno RACINE, Président du Haut Conseil de l'Education (HCE) et M. Pierre MAUREL, Secrétaire général
- M. Christian FORESTIER, ancien Président du Haut Conseil de l'Education (HCE)

- M. Philippe MEIRIEU, Professeur des universités en sciences de l'éducation à l'Université Lyon II, chercheur et écrivain spécialiste de la pédagogie.
- M. Bruno SUCHAUT, directeur de l'Institut de recherche sur l'éducation de l'Université de Dijon

- M. Luc FERRY, ancien Ministre de l'Education Nationale, philosophe, écrivain

- M. Frédéric REISS, Député du Bas-Rhin, auteur de plusieurs avis et rapports sur l'enseignement scolaire

BIBLIOGRAPHIE

Rapports et études

- Lettre de mission du Président de la République au Ministre de l'Education nationale du 5 juillet 2007
- « Lire, écrire, compter : les performances des élèves de CM2 à vingt ans d'intervalle, 1987-2007 ». Enquête de la DEPP (Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance), décembre 2007.
- Bilan des résultats de l'école primaire 2007. Rapport du HCE (Haut Conseil de l'Education).
- Rapport au ministre de l'Education nationale : « Les livrets de compétences : nouveaux outils pour l'évaluation des acquis ». Rapport n° 2007-048, Inspection Générale de l'Education Nationale, juin 2007.
- « Note de synthèse sur la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement primaire » (Note n° 2009-072 ; juillet 2009) Rapport conjoint IGEN-IGAENR (Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche)

Site Internet

- Site du Ministère de l'Education nationale – www.education.gouv.fr